



Communiqué de presse
Paris, le 13 novembre 2017

La ministre de la Culture,

Déclaration de Françoise Nyssen

« J'ai découvert, avec stupéfaction, que des documents internes au ministère de la Culture avaient été divulgués. Il s'agit de documents contenant des pistes de travail, et non validés.

J'ai l'intention de porter plainte contre X après cette diffusion de documents provisoires, qui n'avaient pas vocation à être rendus publics. »

Contact

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr